



BESSENAY - Séance du 5 décembre 2017

Prochaine séance du Conseil Municipal
Mardi 16 janvier à 20h30

**Le conseil municipal vous souhaite de
joyeuses fêtes et vous invite à célébrer la
nouvelle année le dimanche 7 janvier à 11
heures à la salle des fêtes du Prado.**

Agenda

Vendredi 22 décembre

Classes en 8 : remise des dîndes

Dimanche 7 janvier 2018

Cérémonie des Vœux
Passation livres d'or des classes
et des vogueurs

Dimanche 14 janvier

Tennis : randonnée
et soupe aux choux

Samedi 27 janvier

Classes en 8 : soirée

ZOOM sur

Auto-Pouce, c'est parti !

Auto-Pouce, l'autostop organisé de Bessenay, vient d'être lancé.

Pourquoi lancer un tel dispositif ?

L'autostop permet de développer une entraide au sein de la population face aux problèmes rencontrés par les Bessenois pour rejoindre les transports publics à La Brévenne, ou les gares de Sain Bel et l'Arbresle. La commune a souhaité mettre en place un dispositif organisé afin de faciliter la mise en relation conducteurs-passagers, et de sécuriser les trajets, notamment pour les mineurs.

Quel est le principe ?

Il s'agit de permettre aux piétons et aux automobilistes de partager leurs trajets de manière spontanée. Passagers et conducteurs se retrouvent à des arrêts matérialisés sur la commune. A ce jour, trois arrêts sont proposés : un en bas de la montée de Bernay, un à la sortie du village (en face du parking du Trapèze), et un autre à l'entrée du parking de La Brévenne.

Comment participer ?

Piétons et automobilistes s'inscrivent gratuitement en mairie et signent une charte de bonnes pratiques. Il est remis une « carte réseau » aux piétons et une vignette à apposer sur le pare-brise, aux automobilistes. Ce procédé permet une reconnaissance mutuelle entre utilisateurs. L'autostop organisé s'adresse aussi aux mineurs sous la responsabilité de leurs parents.

Quand commence-t-on ?

C'est déjà parti depuis quelques semaines. Des piétons et des automobilistes sont déjà inscrits. Et vous ?

Compte rendu municipal

Présents : Mesdames et Messieurs SUBTIL, CARADOT, PROTIERE, FOREST, BOUVEYRON, BORGOGNO, MARCHAND, GEOFFROY, ARQUILLIERE, BLANC, BOSCH, CROCI, FERRIERE, LIMOUSIN, LOMBARD.

Excusés : Monsieur Jérôme MICOLON (pouvoir à Pierre CARADOT), Mesdames Marie-Odile TOINON (procuration à Daniel LOMBARD) et Sylvie FARGERE (procuration à Murielle BOUVEYRON).

Présidée par Bruno SUBTIL, Maire, la séance est ouverte à 20h30 par l'approbation du procès-verbal de la réunion précédente. Après le vote à l'unanimité de ce dernier, l'ordre du jour est ensuite abordé.

1. Révision des tarifs publics

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission « Finances et Personnel » décide d'apporter des modifications mineures à certaines locations de salles à compter du 1^{er} janvier 2018 (voir tableaux en annexe).

2. Approbation de la révision avec examen conjoint n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Suite à l'enquête publique qui s'est terminée le 6 octobre, le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable au projet de révision simplifiée du PLU.

Après un vote à l'unanimité, la révision du PLU est adoptée et sera exécutoire dès l'envoi des dossiers à la Préfecture et celui des publications réglementaires. Elle permettra l'implantation du futur local technique Chemin de la Drivonne.

Le rapport de présentation de cette révision est consultable sur la page d'accueil du site internet de la commune.

3. Convention d'assistance juridique avec le Centre de Gestion

Le Centre de Gestion dispose d'un service de juristes pour les collectivités locales à même de répondre à différents problèmes et principalement dans le domaine de l'urbanisme. Le Conseil Municipal donne son accord pour reconduire la convention pour l'année 2018 pour un montant de **1 944 €**.

4. Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle (CCPA)

○ Transfert du Point Information Jeunesse de l'Arbresle (P.I.J.) :

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a évalué les dépenses que supportait la commune de L'Arbresle avant le futur transfert du P.I.J. à la CCPA à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le conseil municipal approuve le rapport de la commission.

○ Signature d'une convention de mise à disposition de tablettes numériques

Les valises de tablettes numériques distribuées aux écoles, restant propriété de la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle, il est nécessaire d'établir une convention fixant les modalités de mise à disposition à la commune et la répartition des responsabilités.

○ Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (G.E.M.A.P.I)

De nouvelles compétences (GEMAPI) nécessitent leurs transferts de la commune à la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle qui les transférera à son tour au Syndicat de rivières Brévenne-Turdine (SYRIBT).

5. Convention de servitudes ENEDIS

Suite aux récents travaux d'enfouissement des réseaux électriques, l'installation de postes de transformation Chemin de Ripan et à la Combe nécessitent de concéder à ENEDIS des droits d'accès, de passage et d'occupation de ces terrains. Pour ce faire, une convention de servitudes doit être signée entre la Commune et ENEDIS.

6. Convention d'exécution des travaux de dérasement d'un passage à gué sur la rivière « Brévenne »

Le Syndicat de Rivières Brévenne Turdine pilote une mission de maîtrise d'œuvre ayant pour but la modification d'un passage à gué sur la rivière de la Brévenne au droit du lieu-dit « la Brévenne », sur les communes de Bessenay et Chevinay.

La présente convention a pour objet de fixer la répartition des charges entre les parties pour procéder à la réfection du passage à gué et permettre le maintien de ses usages et sa transparence vis-à-vis des continuités écologiques.

7. Convention du Centre de Gestion pour la médecine préventive

Dans le contexte national de pénurie de médecins en général, les nouvelles modalités d'organisation ne permettent pas à court terme de maintenir le niveau des taux de participation financière des communes fixé pour faire bénéficier le personnel du service de médecine préventive.

Le Centre de Gestion a ainsi décidé de porter le taux de la cotisation de 0,36 % à 0,37 % de la masse salariale des agents titulaires, stagiaires, non titulaires à partir du 1^{er} janvier 2018.

8. Amendes de Police

Lors de sa séance du 27 octobre, le Conseil Départemental a attribué une aide à la commune de **3 600 €** au titre de la répartition du produit 2016 des amendes de police.

Cette subvention sera utilisée pour des travaux de sécurité rue Marcel Roux, rue de la Mairie et sur le parking de la Brévenne.

9. Travaux des commissions

○ Bâtiments Communaux

Local technique : le permis de construire vient d'être déposé. Les travaux devraient débuter en avril et se terminer en fin d'année 2018

○ Voirie – Environnement – Agriculture

Circulation dans le village : afin d'engager une véritable réflexion sur ce dossier, un groupe de travail a été constitué avec : Pierre Caradot, Gérard Protière, Simone Marchand et Jérôme Micolon. Il sera complété par quelques personnes extérieures au Conseil.

Travaux voirie 2018 de la Communauté de Communes : la commission propose de faire réaliser des travaux sur la rue Louis Chambe, le chemin des Varennes, la route de la Combe et la route du Trêve.

Conteneurs enterrés : dans le cadre du projet de la maison de santé et de la résidence pour seniors, il est décidé d'implanter aux abords du parking des écoles 3 conteneurs enterrés (ordures ménagères, tri sélectif et verre).

Espaces verts : suite à l'appel d'offres, l'entreprise Jacquard de Dardilly a été retenue. Elle débutera le 1^{er} janvier 2018. Le montant du marché annuel de cette prestation est de 30 800 € HT.

○ Equipements de communication – Bibliothèque

Haut débit sur la commune : le calendrier prévoit un démarrage des travaux par Orange et Altice SFR à partir de 2018 pour se terminer en 2020.

Bibliothèque : une animation « Histoire d'hiver pour se réchauffer les oreilles » a été programmée le 15 décembre de 16h45 à 17h45 pour les enfants de 3 à 5 ans.

○ Information – Tourisme

Nouveaux arrivants : 10 familles ont répondu présentes le 25 novembre à l'invitation de la municipalité. 3 producteurs locaux ont également participé à cette rencontre conviviale.

Le calendrier de collecte déchets 2018 et le journal du Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine sont joints au présent compte-rendu.

○ Manifestations – Vie Associative

Animations du 8 décembre et Téléthron : Sous les flocons de neige, cette soirée a encore rassemblé de nombreux bessenais qui apprécient toujours sa grande convivialité. La Municipalité remercie tous les bénévoles qui se mobilisent à cette occasion pour assurer toutes les animations. **1 755,20 €** ont été collectés pour être reversés à l'Association Française contre les Myopathies.

Associations : chaque association a reçu un compte-rendu suite aux rencontres avec la commission.

Vœux 2018 : l'ensemble de la population est convié à la cérémonie des vœux du maire et du conseil municipal le **dimanche 7 janvier à 11 heures à la salle des fêtes**. A cette occasion, les classes en 7 et 8 ainsi que les vogueurs procéderont à la passation des livres d'or. Le verre de l'amitié clôturera la cérémonie.

○ Enfance – Jeunesse – Affaires scolaires

Classe de découverte CM1-CM2 (65 enfants) : le Conseil Municipal décide d'attribuer une aide de **60 € par enfant** pour cette classe qui se déroulera au printemps 2018 à St-Nectaire (Puy-de-Dôme).

Informatique : En complément des 4 ordinateurs portables livrés avec les valises de tablettes, un nouvel ordinateur portable vient d'être mis à disposition des enseignants.

10. Questions diverses

○ Permis de construire déposé :

NOM	ADRESSE terrain Bessenay	OBJET	Déposé le
PIOT Alexandre CHAVEROT Marielle	15 route de Bibost	Réaménagement d'un hangar en garage et atelier.	15/11/2017

Infos Mairie

○ **Secrétariat de mairie** : en raison des fêtes, le secrétariat de mairie sera fermé les **mardis 26 décembre et 2 janvier**.

○ Recensement militaire

Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du 3^{ème} mois suivant. Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

L'attestation de recensement puis le certificat de participation à la JDC sont indispensables pour se présenter à des examens soumis au contrôle de l'autorité publique.

Le recensement dans les délais facilite toutes les démarches ! Une fois recensé, le jeune pourra s'inscrire sereinement et sans retard, au permis de conduire ou conduite accompagnée, au baccalauréat, présenter un CAP, etc...

Les jeunes gens (garçons et filles) nés entre le **1^{er} juillet et le 31 décembre 2001** doivent se présenter en Mairie (ou leur représentant légal) dès leurs 16 ans accomplis en vue de leur recensement **avant le 31 décembre 2017**. Se munir du livret de famille et de la carte nationale d'identité de la personne à recenser.

○ Avis aux électeurs – Révision des listes électorales politiques :

Sont électeurs les françaises et les français, âgés de 18 ans accomplis, jouissant de leurs droits civils et politiques et n'étant pas concernés par une incapacité prévue par la loi.

Conditions d'inscription dans la commune :

- avoir son domicile réel dans la commune ou y habiter depuis le 1^{er} septembre 2016,
- ou figurer pour la 5^{ème} fois sans interruption au rôle d'une des contributions directes communales,
- ou être assujéti à une résidence obligatoire dans la commune en qualité de fonctionnaire public.

Les personnes concernées qui désirent s'inscrire sur les listes électorales qui prendront effet à compter du 1^{er} mars 2018 doivent déposer leur demande en Mairie **AVANT le 31 DECEMBRE 2017** munies de leur carte d'identité ou passeport et d'un justificatif de domicile dans la commune.

Infos Associations

○ Les Amis du Patrimoine et de l'Environnement de Bessenay :

La statue du Sacré-Cœur et la mosaïque du tympan de l'église Saint-Irénée de Bessenay, mis en place en 1926 a subi les outrages du temps et des intempéries. La statue n'a plus de bras, la mosaïque se délite. Avant qu'il ne soit trop tard, et que le coût des travaux de restauration ne soit trop élevé, nous souhaitons redonner l'éclat qui était le sien à ce monument. **Au lancement de la souscription, il nous manquait 5 000 euros sur les 18 000 estimés des travaux. Au 1er décembre 2017, nous avons atteint 46 % de la somme demandée soit 2 310 euros (pour 21 donateurs).**

L'église Saint-Irénée de Bessenay, dont les plans ont été établis par M. Bossan, architecte de la Basilique Notre-Dame-de-Fourvière, a été mise en chantier le 17 juin 1855. L'abbé Chavalard dira la première messe de Noël en 1858. Le clocher sera construit en 1862-1863. En 1869, l'autel majeur sera installé et Monseigneur Bonald, archevêque de Lyon, de Vienne et Primat des Gaules vient consacrer cette nouvelle église sous le vocable de Saint-Irénée. La statue du Sacré-cœur, statue en terre cuite de 1,80 m, et la mosaïque, dans le style Art-Déco, du tympan de l'église Saint Irénée se dégrade de plus en plus. En dehors de problèmes sécuritaires (chute de matériaux), il est inconvenant de laisser se détériorer ce monument.

Le but est de redonner belle et fière allure à la statue du Sacré-Cœur et à la mosaïque Art-Déco qui se trouve au tympan de l'église Saint-Irénée de Bessenay. **Les Amis du Patrimoine et de l'Environnement de Bessenay sont à l'origine de ce projet, qui est soutenu et cofinancé en partie par la Commune de Bessenay et la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle.**

Parmi les réalisations de sauvegarde et de restauration menées par l'association APE, il est à noter la restauration complète de la chapelle de Ripan, plus de 48 puits ainsi que quelques cabanes de vignes, dont la cabane de la Drivonne.

APPEL AUX DONS : vous pouvez faire un don en utilisant le bon de souscription (à retirer en mairie ou auprès de l'APE) ou encore visiter le site internet <https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/tympan-de-l-eglise-de-bessenay>. **Votre don sera déductible des impôts sur le revenu 2017 s'il est enregistré avant le 31 décembre.**

○ **L'Amicale des sapeurs-pompiers** vous remercie d'être venus nombreux lors de la porte ouverte de la caserne et de la célébration de la Sainte Barbe le samedi 25 novembre. Un grand merci également aux enfants de l'école des Echaras pour la confection des dessins.

○ Tennis Club de la Brévenne

La 26^e édition de la **sortie pédestre et VTT**, suivie à 12h30 de la traditionnelle **Soupe aux Choux** à la salle des fêtes du Prado aura lieu le **dimanche 14 janvier**. Retenez dès à présent cette date. Plusieurs formules sportives au choix (coureurs avec 2 parcours, marcheurs avec 3 parcours, vététistes avec 1 parcours). Possibilité de participer uniquement au repas. Les personnes non adhérentes sont également les bienvenues.

Pour une bonne organisation, **inscriptions avant le 10 janvier** au Petit Bazar.

Pour tout renseignement : Bernard FONTBONNE 04 74 70 87 37.

Infos diverses

○ Du nouveau à Bessenay et dans le Pays de L'Arbresle en matière de création et optimisation de sites internet & applications ! **L'agence Web 3 Petits Clics** propose toute une gamme de solutions pour la **création/refonte de sites internet** (sites vitrines, sites e-Commerce, blogs...), la **création de contenus rédactionnel et graphique** (web & print - plaquettes, flyers...) et le **référencement-SEO de sites sur les moteurs de recherches** (Google, Bing, Yahoo...). Pour plus d'infos, visitez notre site : <https://3petitsclics.com> et/ou contactez-nous : contact@3petitsclics.com - tel : 06 22 32 02 54 (Jérôme Garbarino)

○ Vous êtes parents et vous cherchez un lieu pour sortir avec vos enfants de 0 à 6 ans, pour rencontrer d'autres enfants, d'autres parents, pour jouer, pour se détendre, pour rompre l'isolement, pour créer du lien, **Venez à Grain de Sel, Lieu d'Accueil Enfants Parents**

Cet espace de jeu permet aux enfants de se rencontrer et de découvrir d'autres adultes.

Les parents peuvent partager leurs expériences, leurs questionnements, Des accueillants sont présents, disponibles et attentifs et se relaient pour assurer une ouverture régulière pendant la période scolaire et une partie des vacances : Le mercredi et le jeudi de 15 h à 18h et le samedi de 9h à 12 h 6 impasse Charrassin à L'Arbresle (1^{er} étage avec ascenseur) pas besoin de s'inscrire, il suffit de venir. C'est un lieu agréé par la CAF, inscrit dans le contrat enfance jeunesse de la commune de L'Arbresle, soutenu par la CCPA et le Conseil départemental. Une participation d'1 euro par famille accueillie est demandée. Pour plus d'informations : www.mon-enfant.fr (site géré par la CAF) lieu d'accueil enfants parents www.mairie-larbresle.fr (petite enfance et associations) Contact : 04 72 42 26 86 (répondeur téléphonique)

O Quoi de neuf en 2017 au Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine?

L'année écoulée a été riche en chantiers d'ampleur sur les rivières du bassin versant : restauration écologique de la Turdine sur le secteur des Fours à Chaux sur la Turdine, aménagement des seuils de la Patte et de l'Argentière sur la Brévenne, suppression du seuil Sapéon sur la Turdine en centre-ville de l'Arbresle, construction d'un ouvrage de stockage des crues de la Turdine sur la commune de Saint-Romain-de-Popey...

Le chantier de construction d'un barrage écrêteur de crues sur la Turdine s'est déroulé du mois d'août 2016 au mois de septembre 2017. L'ouvrage est aujourd'hui pleinement opérationnel et permettra de retarder de plusieurs heures l'arrivée des crues à l'Arbresle, ce qui permettra l'évacuation des personnes et des biens de la zone inondable, donc la diminution des dégâts causés par l'inondation. Cet ouvrage a coûté 2,9 millions d'euros, financés à hauteur de 80% par l'Etat, la Région Rhône-Alpes et le Département du Rhône.

Autre action emblématique pour le SYRIBT, la suppression du seuil Sapéon dans la Turdine à l'Arbresle s'est déroulée du mois de juin au mois d'octobre 2017. Cette opération vient restaurer le fonctionnement écologique du secteur, mais également diminuer l'impact des futures crues (abaissement des hauteurs d'eau en crue jusqu'à 80 cm).

Plusieurs films ont été réalisés durant les chantiers : ils peuvent être visionnés sur le site internet du SYRIBT www.syribt.fr, rubriques ressources.

En parallèle, les actions "classiques" du SYRIBT ont continué : accompagnement des communes pour la réduction des produits phytosanitaires utilisés pour l'entretien des espaces verts, animations pédagogiques dans les écoles, diagnostics dans les habitations situées en zone inondable, etc.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter au 04 37 49 70 85 ou suivez-nous sur notre site internet www.syribt.fr.

O Monoxyde de carbone : comment prévenir les intoxications ?

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès par an. Il peut être émis par tous les appareils à combustion (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...).

Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent :

- avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié,
- veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation du logement et à une bonne utilisation des appareils à combustion,
- n'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc
- si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments. En savoir plus : www.prevention-maison.fr

23....

C'est le nombre de croix de chemin que l'on peut compter sur la commune de Bessenay, pour la plupart en pierre dorée extraite des carrières de Glay à Saint Germain-Nuelles. Et c'est à Bessenay que l'on dénombre le maximum de croix au niveau de la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle. Toutes ont été restaurées.



Mairie de Bessenay
mairie@mairie-bessenay.fr
Tél. 04 74 70 80 07
Horaires :
Lundi : 13h30/18h30
Mardi au jeudi : 8h30/12h00
Vendredi : 8h30/12h00 et 13h30/18h30
Site : www.mairie-bessenay.fr



TARIFS DE LOCATION
(à compter du 1^{er} janvier 2018)

Utilisation repas ou autres manifestations (hors réunions associations)

Les locations « extérieures » sont réservées aux habitants et associations des communes limitrophes

Salle des fêtes du Prado (salle annexe comprise)

	Forfait week-end
Famille bessenoise	280 €
Association bessenoise (maximum 3 par an)	50 €
Famille et association extérieures à la commune	600 €

Salle annexe du Prado ou salle de réunions rue du Nord

	1 jour *	Forfait 2 jours
Famille bessenoise	135 €	185 €
Association bessenoise (maximum 3 par an)	50 €	50 €
Famille et association extérieures à la commune	270 €	370 €

Salle du Club des Cerisiers Blancs (dans bâtiment Le Trapèze)

	1 jour *	Forfait 2 jours
Famille bessenoise	170 €	240 €
Association bessenoise (maximum 3 par an)	50 €	50 €
Famille et association extérieures à la commune	340 €	480 €

Salle polyvalente (hors sports)

	Forfait week-end
Famille bessenoise	600 €
Association bessenoise (maximum 3 par an)	100 €
Famille et association extérieures à la commune	1200 €

*En cas de location pour une seule journée, les clés doivent être restituées **avant 12h00** dans la boîte aux lettres de la Mairie, le lendemain de la manifestation.

Utilisation vin d'honneur (maximum 2 heures) ou anniversaire enfant (maximum 4 heures)

Salle des fêtes du Prado ou Trapèze

Famille bessenoise	80 €
Famille et association extérieures à la commune	160 €

Salle annexe du Prado ou salle de réunions rue du Nord

Famille bessenoise	60 €
Famille et association extérieures à la commune	120 €

Matériel

Chaise : 0.50 €

Banc : 1.00 €

Table : 3.00€

Pour la location des salles, **une caution de 500 €** est demandée aux particuliers et aux associations.

Les préaux de l'école sont mis à disposition gratuitement pour les familles ou associations Bessenoises pour les vins d'honneur.

Gaufrier, machine hot-dog, cafetière et friteuse sont mis à disposition uniquement pour les associations Bessenoises.

**TARIFS**
(à compter du 1^{er} janvier 2018)**Bibliothèque Municipale**

Adhésion individuelle annuelle	10 €
Adhésion annuelle par famille (à partir de 2 personnes)	12 €

En cas de perte d'un ouvrage, remboursement au prix d'achat ou remplacement à l'identique.

Droits de place**Foire**

Droit de place	10 €
Le mètre linéaire ou 2 m ²	2 €
Horticulteurs	35 €

Les artisans et commerçants de Bessey qui exposent à la foire du mois de mai sont exonérés du droit de place.

Marchés

	Ticket	Abonnement trimestriel
-10m ² ou -5 ml	3 €	20 €
10 à 20 m ² ou 5 à 10 ml	4 €	30 €
20 à 30 m ² ou 10 à 15 ml	5 €	42 €
30 à 40 m ² ou 15 à 20 ml	7 €	53 €
Camion outillage	150 €	
Cirque	200 €	

Vogue

Tarifs forfaitaires pour la durée de la vogue.

Manèges enfants	90 €
Autres manèges	110 €
Stand individuel ou appareils divers ayant emprise sur un espace public	10 € / mètre linéaire
Minimum par stand	20 €

Cimetière concessions

Concession simple durée 15 ans	140 €
Concession simple durée 30 ans	270 €
Concession double durée 15 ans	280 €
Concession double durée 30 ans	540 €
Concession d'une case dans le columbarium (4 urnes) durée 15 ans	350 €
Concession d'une case dans le columbarium (4 urnes) durée 30 ans	650 €
Taxe de dispersion des cendres (comprend la gravure d'une plaque d'identification)	30 €
Vacation de police pour exhumation	25 €